

JOUANNEAUX PHOTOGRAPHIE

François Jouanneaux
8 Rue Georges Le Chevalier - 72600 Mamers
Tél. 02.43.33.25.46 - Port. 06.74.10.98.00
Permanence en IdF - Tél. 09.70.44.59.14
eMail: fjouanneaux@orange.fr
siret n° 492 482 245 00023 - code APE 7420Z

Date du mariage:**CONTRAT de REPORTAGE PHOTO de MARIAGE**

Entre les soussignés,

Nom de la mariée: Prénom de la mariée:
Nom du marié: Prénom du marié:
Adresse (après mariage):
Code Postal: Localité:
Tél.fixe: Portable:
eMail:

ci-après dénommé „Les bénéficiaires"
et
JOUANNEAUX PHOTOGRAPHIE - 8 Rue Georges Le Chevalier - 72600 Mamers
ci-après dénommé " le photographe "

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

Commande d'un reportage de photographies de Mariage auprès de JOUANNEAUX PHOTOGRAPHIE, Mamers

Formule et option choisie: Montant total: €

Informations concernant la prestation:

Début de prestation (09h30 au plus tôt): Fin de prestation (01h00 au plus tard):

Préparatifs

Adresse exacte:

Mariage civil

Adresse exacte: Horaires

Cérémonie religieuse

Adresse exacte: Horaires

Portraits (photos de couple)

Adresse exacte: Date (si un autre jour): Horaires

Cocktail / Vin d'honneur

Adresse exacte: Horaires

Soirée

Adresse exacte + nom du restaurant / salle: Horaires

Remarques / suggestions / souhaits particuliers:

Présentation aux invités le soir même avec prise de commandes souhaitée: oui - non Diaporama sur place: oui - non

Le photographe s'engage, dans la qualité présentée aux futurs mariés, à livrer au final:

- album / Book comprenant: Pages / Photos
- albums / Book comprenant: Pages / Photos
- DVD / CD de toutes les photos / de Photos, libres de droits
en haute résolution (min. 3557 x 2362 pixel / inch - 300 dpi) version écran (env. 800 x 531 pixel / inch - 72 dpi)

Conditions de paiement

- acompte de 30% à la signature du contrat, puis 30 % du montant total le jour même et le solde en espèces / paiement sécurisé préalable à la livraison du travail (max. 30 jours) - Tous les tarifs indiqués sont TTC

- Prix des tirages supplémentaires:

10 x 15 cm = 3,50 € - 13 x 18 cm = 6,00 € - 15 x 21 cm = 8,00 € - 18 x 24 cm = 10,00 € - 20 x 30 cm = 12,00 €
sous réserve des modifications de tarifs du laboratoire. Autres formats me consulter.

- Délai de Livraison: Pour une bonne coordination, les photos des mariés et des invités seront traitées en même temps, soit max. 30 jours de façonnage après réception de vos dernières listes de commande.

Excepté pour les faireparts de remerciement sur papier photo pouvant être réalisés plus rapidement, après validation de votre „bon à tirer“. Consultez-moi pour de plus amples renseignements.

Mentions Légales

Article 1

Les futurs mariés déclarent être majeur et poser librement pour des photos, suivant le style qu'ils souhaitent. (si l'un des futurs époux est mineur, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires)

Article 2

Toute réalisation photographique confère au photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toutes reproductions des images interdites.

Les futurs mariés sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le photographe se doit de respecter ce droit d'image.

En conséquence, le photographe et les mariés devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autres, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur: publication d'un éventuel ouvrage présentant l'oeuvre du photographe, expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée, sites et galeries web perso du photographe (en particulier www.profiphot.fr), par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, composites papiers et books personnels du photographe ...

Article 3

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image ou à ma réputation. Les mariés s'engagent à être solidaire du photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

Article 4

Le repas du photographe est à la charge des mariés - Les frais de transports sont définis au préalable

Article 5

L'acompte constitué d'un premier versement à valoir sur le prix total du reportage manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. Toute rétractation de l'une des parties peut engager sa responsabilité civile contractuelle (sauf cas de force majeure).

Comme dans tous contrats, les époux disposent d'un délai de rétractation de 7 jours à compter du versement de l'acompte. Passé ce délai, aucun acompte ne sera rendu, sauf en cas de force majeure.

(Sont considérées comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties,

qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations)

Article 6

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée illimitée. Les références de vos re-tirages pour la réalisation de nouveaux albums ou commandes invités peuvent être transmises au photographe jusqu'à 12 mois après le mariage. Les fichiers ou négatifs seront ensuite archivés dans nos locaux pour une durée illimitée. Ils restent la propriété du Photographe conformément aux droits sur la propriété Intellectuelle et droits voisins.

Article 7

Le contrat prend effet le jour de la signature des deux parties.

Article 8

Les mariés sont chargés de la commande des invités, de la distribution ou restitution des photos auprès de ceux-ci.

Article 9

Les frais de port sont à la charge des mariés ainsi que les frais de déplacement fixés plus haut dans les options.

Article 10

À tout moment, les mariés peuvent passer à une option supérieure - le contraire n'est pas possible.

Article 11

En cas de maladie, d'accident ou d'empêchement de dernière minute le photographe s'engage à faire assurer la prestation dans sa totalité par un confrère de son choix, après en avoir averti les mariés par téléphone, par sms ou par email.

Article 12

Tout dépassement des horaires convenus lors de la signature du contrat, sera facturé en sus à raison de 45,00 €/ h par quart d'heure entamé. De même en sera-t-il pour tout frais ou ajout à la prestation en dernière minute hors contrat.

Article 13

Toute réclamation éventuelle doit être effectuée par lettre recommandée, dans les 7 jours suivant la facturation, jours fériés inclus, date de la poste faisant foi. Le client accepte le fait que des divergences de couleur ou de contraste sont possibles du fait de limitations techniques. Les litiges éventuels relèveront de la compétence des juridictions du ressort du domicile de Francois Jouanneaux.

Article 14

Les clients s'engagent à faire parvenir le choix de leurs clichés à François Jouanneaux par eMail (fjouanneaux@orange.fr) au plus tard 15 jours après réalisation de la prestation (sauf accord préalable), faute de quoi une majoration de 10% du prix total sera facturée par semaine de retard en cours.

Fait en un exemplaire original à _____ le,

(Les signatures des mariés devant être précédées de la mention manuscrite suivante : „bon pour accord“)

signature du photographe

signature des futurs Mariés

JOUANNEAUX PHOTOGRAPHIE - 8 rue Georges Le Chevalier - 72600 Mamers

Tél. 02.43.33.25.46 - Portable 06.74.10.98.00 - eMail: fjouanneaux@orange.fr

Permanence en Île de France - Tél. 09.70.44.59.14

Artisan photographe enregistré sous le n° 700 24 74 HK-MUC - n° siret 492 482 245 00023 - APE 7420Z

site internet: www.profiphot.fr